

CONTRIBUTION DES FAMILLES COLLEGE

Classes de 6° ET 5° - 4° - 3°

Année scolaire 2025 – 2026

Contribution mensuelle 6° de base sur 10 mois	Contribution mensuelle 6° + demi-pension 3 repas	Contribution mensuelle 6° + demi-pension 4 repas	Contribution mensuelle 6° + demi-pension 5 repas
70.00 € * (assurance scolaire incluse)	139,00 € * (assurance scolaire incluse)	159.00 € (assurance scolaire incluse)	180,00 € (assurance scolaire incluse)

Catégorie	Contribution mensuelle* 5°- 4°- 3°	Contribution mensuelle* + demi-pension 3 repas Assurance scolaire incluse	Contribution mensuelle* + demi-pension 4 repas Assurance scolaire incluse	Contribution mensuelle* + demi-pension 5 repas Assurance scolaire incluse	Contribution mensuelle* + Internat Assurance scolaire incluse
Famille non imposable	83,00 €	152,00 €	172,00 €	193,00 €	413.00 €
Impôt inférieur à : 1 000 €	89,00 €	158,00 €	178.00 €	199,00 €	419.00 €
Impôt inférieur à : 2 000 €	95,00 €	164,00 €	184,00 €	205,00 €	425.00 €
Impôt inférieur à : 3 000 €	101,00 €	170,00 €	190,00 €	211,00 €	431.00 €
Impôt supérieur à : 3 000 €	107,00 €	176,00 €	196,00 €	217,00 €	437,00 €

*Les sommes sont indiquées pour un règlement forfaitaire mensuel en 10 échéances et tiennent compte des périodes de stages obligatoires.

PRIX DU REPAS (pour un externe): **6,60 €**

(Repas préparé par la famille) **P.A.I (obligatoire): 2,10 €**

ETUDE AVEC GOUTER (de 17 h à 18 h ou 19 h) : **20,00 €/mois**

Gratuité pour tous les internes.

LOCATION CASIER : **3,00 €/mois** (gratuité pour tous les internes)

Réduction accordée sur la contribution familiale
(pour au moins 2 enfants inscrits dans notre établissement)

- 25 % pour le 2^e enfant
 - 50 % pour le 3^e enfant
 - Gratuit à partir du 4^e enfant
- Sur le plus jeune

ATTENTION

Le montant de la cotisation facultative par famille pour l'APEL(1) est de 25€ pour 2025/2026

Le montant de la cotisation DDEC (2), obligatoire, par élève est de 49.67€ pour 2024/2025 (en attente montant 2025/2026).

(1) Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre.

(2) Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique.

(Accès gratuit aux services diocésains : Psychologue scolaire, orientation scolaire, animation institutionnelle).

Ces cotisations seront ajoutées sur votre facture annuelle